

**PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 4**

**Date : Mardi 4 avril 2023**

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 4

Date de transmission de la convocation aux membres : 21 mars 2023

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : Madame MALLIER Nathalie – Adjointe gestionnaire

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

**Ordre du jour**

- 1- Adoption du procès verbal du CA du 28 /02/2023
- 2- Convention
- 3- Acceptation de dons
- 4- Compte financier
- 5- Prélèvement sur fonds de roulement
- 6- Questions diverses

**Annexes :**

1. Contrat et conventions; 2. Acceptation de Dons ; 3. / 3. BIS Rapport de l'ordonnateur 4. /4. BIS / 4. TER Fonds de roulement mobilisable ; 5 ; Analyse financière

Le quorum étant atteint (19 présents), la séance démarre à 17h34. Mme MALLIER accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **1- Adoption du procès verbal du CA du 28 février 2023**

Mme Lallement demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le PV du CA du 28 février 2023.

*Pour : 19 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **2- Convention**

Mme MALLIER présente le document 1. Mme LALLEMENT précise que les ateliers d'écriture assurés par la Compagnie la Valise de Poche ont été financés par le pass culture et que la somme évoquée correspond à la représentation théâtrale du jeudi 6 avril et aux frais de déplacement des intervenants.

Les conventions sont soumises aux votes :

*Pour : 19 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **3- Acceptation de dons**

Mme MALLIER présente le document 2.

Les dons sont soumis aux votes :

*Pour : 19 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **4- Compte financier**

Mme LALLEMENT rappelle que le rapport de l'ordonnateur (document 3) a été adressé aux membres du CA en même temps que la convocation.

Elle passe la parole à Mme MALLIER qui détaille (au moyen du document 3Bis) les différentes sections, la répartition de la dotation de fonctionnement 2022 telle que répartie au budget initial, les autres subventions reçues du département, celles versées au collège par l'Etat, le CIAS et les autres partenaires.

Mme MALLIER explicite l'origine des recettes et les dépenses pour chacun des services : AP, ALO (qui présente un résultat négatif : -11 158,10 €) et les services spéciaux. Elle précise que le service SRH présente un résultat négatif (- 6742,70€). Elle ajoute que la section d'investissement a été concernée par l'achat d'un chariot à plateaux pour le restaurant scolaire.

Aucune question n'étant posée, Mme LALLEMENT passe la parole à M COQ, agent comptable qui se présente aux membres du CA. (Cf documents 4 à 4Ter).

M COQ présente un tableau dans lequel se trouvent les chiffres relatifs au budget : notamment le réalisé et les écarts par rapport au prévisionnel.

Le résultat de l'exercice 2022, différence entre les recettes de fonctionnement et l'ensemble des dépenses de fonctionnement est négatif (-14 847,17€). Ce n'est pour autant pas une situation inquiétante car il n'est pas l'indicateur pertinent à retenir, à l'inverse de la capacité d'autofinancement. Il y a en réalité 10 773,66 € d'insuffisance au niveau du fonctionnement, ce qui signifie que le collège a pris sur son fonds de roulement pour payer ses fournisseurs.

Le fonds de roulement est désormais de 113 898,01€.

Mme AULIER prend la parole et demande pourquoi il y a un écart sur les Bourses Nationales. M COQ dit que cela s'explique par le taux d'imprévision, ce qui a été prévu et non réalisé.

Mme MALLIER ajoute qu'on s'appuie sur les éléments de l'année précédente quand on prépare le budget mais que l'Etat nous donne ensuite ce qu'il a décidé de verser aux familles.

M JAMOIS demande à quoi correspond l'écart de 10 000€.

M COQ répond que c'est lié à l'augmentation des charges de viabilisation et à celui du coût des denrées alimentaires.

M JAMOIS ajoute qu'il trouve dommage qu'alors qu'on ait fait des économies d'énergie d'un côté que les factures aient augmenté.

Sur la diapositive suivante, M COQ présente « le fonctionnement » et « l'investissement ». On constate une incapacité d'autofinancement depuis 2 ans et c'est la première année que la restauration est en négatif (tensions sur les produits alimentaires) alors que sur les 2 derniers exercices, il y avait un déficit du service général.

M COQ présente ensuite des indicateurs : le fonds de roulement qui baisse de façon lente et le besoin en fonds de roulement traditionnellement négatif (rapport entre créances et dettes : -94280,86€).

La trésorerie est de 208 178,37€.

Le collège a une autonomie de 95 jours. Tout n'est pour autant pas mobilisable.

La santé financière du collège est qualifiée de bonne.

On constate toutefois que le taux de recouvrement est de 8,32 et c'est le plus important depuis les 5 dernières années. Ce sont des créances qui manquent au collège.

M COQ présente les créances des familles dont les créances contentieuses. Il rappelle que la solution du prélèvement automatique pourrait être envisagée afin peut-être de limiter les créances non contentieuses qui augmentent et qui pèsent sur le fonds de roulement puisque ce sont des liquidités en moins.

M COQ présente ensuite les reliquats de subventions au 31/12/2022.

Il indique que le résultat négatif n'a pas pu être évité, le FDR est de 113 898,01€ mais seulement 96 414,41€ sont mobilisables, ce qui correspond à 80 jours de fonctionnement.

M PEROU fait remarquer que sur la période inflationniste se poursuit, cela va toucher les FDR.

M COQ répond qu'il faudra que la collectivité nous aide si la situation s'installe dans le temps. Il dit que la Région a bien augmenté les dotations pour les lycées.

Mme LE ROY demande si quelque chose a été envisagé par le Département.

Mme MALLIER répond que certains collègues ont été aidés mais que cela a été traité au cas par cas et que le collègue JEAN HAY n'a pas été concerné par cette vague d'aides.

Mme AULIER dit ne pas comprendre que la collectivité ne s'en soit pas saisie, on demande aux collègues de prendre sur leur FDR. Ce qui l'inquiète est qu'en procédant ainsi cela se fera au détriment de projets pédagogiques, ce qui sera dommage. Quand on voit aussi que les créances augmentent c'est inquiétant.

M JAMOIS ajoute que le CD17 pourrait prendre en compte le coût des énergies. M MAUTRET demande toutefois qu'on remercie la CDC qui a fait en sorte que le gymnase continue d'être chauffé, ce qui a permis de maintenir les conditions de travail.

Plus aucune question n'étant formulée, Mme LALLEMENT propose de passer aux votes.

Adoption du compte financier :

*Pour : 19 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

Adoption de l'affectation du résultat :

*Pour : 19 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **5- Prélèvement sur Fonds de Roulement**

M JAMOIS fait part de sa désapprobation en disant que les denrées alimentaires augmentent mais que le département refuse qu'on augmente les tarifs tout en ne compensant pas financièrement cette augmentation.

Mme MALLIER ajoute qu'il devient aussi impossible de respecter la loi EGALIM dans ces conditions.

Mme MALLIER propose de procéder à un prélèvement de 21 000 € pour être en mesure de payer les prochaines factures liées à la viabilisation.

Mme LALLEMENT commente le document 5 en précisant qu'après ce prélèvement, il nous restera 63 jours de fonctionnement (au lieu de 80) mais que cela reste confortable. Elle dit ne pas souhaiter passer en dessous de 60 jours par souci de prévoyance.

Cette proposition est soumise aux votes :

*Pour : 19 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

Aucune autre question n'ayant été posée, la séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance

Mme Nathalie MALLIER



Le président du conseil d'Administration

Mme Christine LALLEMENT

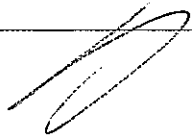


Qualité	Titulaires			Suppléants		
	Nom - Prénom	[E]	Signatures	Nom - Prénom	[E]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P			
	Principal adjoint	M LORIENT Laurent	P			
	Directeur Adjoint SEGPA	M PÉROU Charles	P			
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P			
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P			
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E		M. BROUHARD Patrice	
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne			Mme PHILIPPE Jacqueline	
	Commune Mairie	Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique	E		Mme PIVETEAU Michèle	P
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	E			
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme MARTIN Maryvonne					
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RAVIDAT Emile	P		Mme BERTAUD Mélissa	E
		Mme COSENTINO Adeline	E		Mme Wisniewski Danièle	P
		Mme LE ROY Christelle	P			
		M LEROY Laurent	E			
		M JAMOIS Nicolas	P			
		M FIORITI Christian	E			
		M MAUTRET David	P			
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	E			
		Mme LECART Aline	P			
Mme BARDO Perrine		P				
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M PLANTIN Cédric	E		Mme SABATIER Magalie	
		Mme BETFORT Séverine	E		M RULIER David	E
		Mme BILLEAU Leslie	E		Mme PERON Séverine	
		M PECQUENARD Grégory	E		Mme HUOT Aude	
		Mme AULIER Karine	P		Mme BLANRUE Karine	
		Mme GUIBERTEAU Karine	P		M RAMBUT Lionel	
		Mme TETE Gaëlle	P		Mme RULLIER MARQUES Jennifer	

Élèves	M NEYRAT Noa		<del>Neyrat</del>	M PHELIPPOT Lucas		
	M DELEAU Baptiste		<del>Bapt</del>	M BOUTAL Louis		
	Mme WEECXSTEEN Lilou	P	<del>WEECXSTEEN</del>	Mme KLEIN Lilith-Jane		

<b>Personnalités invitées :</b>	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable : COQ Olivier			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé



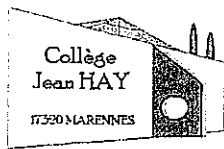
**CONTRATS ET CONVENTIONS AVEC INCIDENCE FINANCIERE CA DU 04/04/2023  
ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

Objet de la Convention	Organismes partenaires	Période concernée	Coût
Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Coco"	Compagnie de la valise de poche	Année scolaire 2022/2023	1 637,56 €
Contrat de vérification périodique des machines pédagogiques	SOCOTEC	du 27/03/2023 au 26/03/2024	252 €
Convention d'occupation précaire du logement n°17	REBOUL Vincent	du 08 juillet 2023 au 06 juillet 2024	585 € / mois (revalorisation en juillet 2023) + charges
Convention d'occupation précaire du logement n°19	Mairie de Marennes	du 01 juillet 2023 au 31 août 2023	Charges
Convention d'occupation précaire du logement n°21	Mairie de Marennes	du 01 juillet 2023 au 31 août 2023	Charges

**DONS**  
**CA DU 04 avril 2023**

<b>Montant</b>	<b>Organisme effectuant le don</b>	<b>Affectation du don / subvention</b>
1 400,00 €	Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Hay	Séjour à La Mongie 2023
600,00 €	Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Hay	Achats pour le CDI
178,00 €	Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Hay	Big Challenge
100,00 €	Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Hay	Séjour à Barcelone





## Compte financier 2022

### Rapport du chef d'établissement

## PRESENTATION

Le collège Jean Hay est composé d'un bâtiment central comprenant la partie administrative, la vie scolaire, les salles de classes, les cuisines et le réfectoire ainsi qu'une salle polyvalente créée en août 2018. Le collège comporte également, séparément, un foyer et, depuis fin décembre 2021, un nouveau bâtiment comprenant trois salles de classe, un local ménage et un atelier vente. Le gymnase dans lequel se rendent les élèves appartient à la communauté de communes du bassin de Marennes.

Parallèlement à cela, le collège dispose de quatre logements de fonctions dont l'implantation est distincte du bâtiment principal.

L'établissement accueillait 476 élèves à la rentrée 2021/2022 et 507 élèves à la rentrée 2022/2023. Il comporte un dispositif ULIS et quatre classes de SEGPA (6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>). L'ouverture de la classe de 3<sup>ème</sup> SEGPA date de la rentrée 2022/2023.

Le collège Jean Hay a bénéficié de plusieurs améliorations et réparations sur l'année 2022 :

- le remplacement intégral de la chaufferie par un système de pompe à chaleur destiné à diminuer la consommation énergétique,
- la réparation de la climatisation de la baie de brassage
- la restructuration complète de la piste d'athlétisme et la réparation d'une partie du plateau sportif endommagé par de nombreuses fissures,
- le commencement des travaux de végétalisation de l'entrée du collège (la plantation d'un arbre en l'hommage de Samuel Paty va se poursuivre par d'importants travaux paysagers à l'entrée du collège mais aussi dans la cour de récréation et dans le jardin pédagogique).
- le remplacement de la majorité des serrures des portes d'accès extérieures par des barres anti-panique protégeant les élèves et personnels en cas d'intrusion et permettant leur évacuation rapide en cas d'incendie
- le remplacement complet du système d'alarme anti-intrusion

L'ensemble de ces travaux a été financé par le département de la Charente-Maritime qui a également subventionné en totalité l'achat d'un chariot à plateaux pour la restauration (section investissement) et a fourni au collège Jean Hay un nouveau véhicule de service d'occasion (Citroën C3) en remplacement de l'ancien devenu hors service.

Cette année 2022 a aussi été caractérisée par le financement de nombreuses réparations aussi bien au niveau du service général que du service de restauration (réparation des chambres froides, de la vitrine réfrigérée et du lave-vaisselle au SRH et réparations de la machine à laver le linge et du SSI pour le service ALO).

## **II SERVICES GENERAUX**

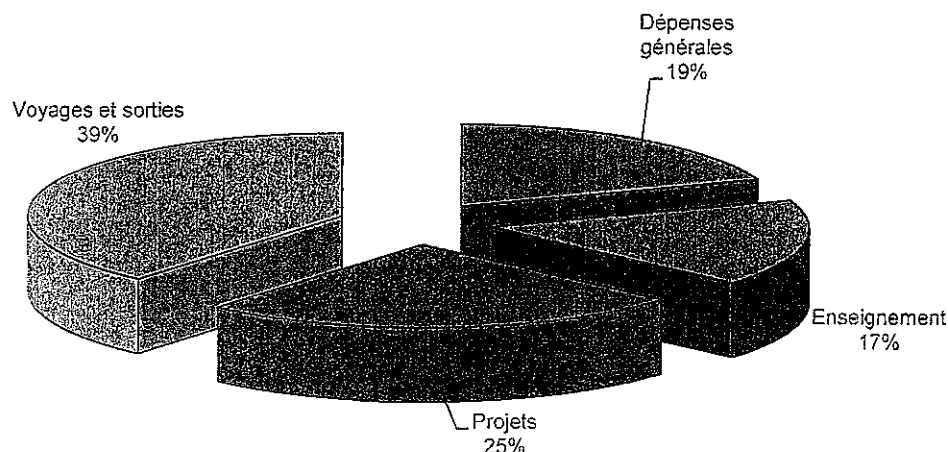
Le service général présente un résultat positif de 167.73 €

### I.1 / Service AP (activités pédagogiques)

#### I.1.1 – Les dépenses du service AP

Les dépenses totales effectuées dans ce service sont de 89 498.37 € réparties comme suit :

- Dépenses générales (copieurs, fournitures, logiciel informatique, envoi sms, carnets de correspondances, droits de reprographie, manuels scolaires, ressources pédagogiques numériques) : **17 389.13 €**. Il est à noter qu'il avait été décidé, lors de l'élaboration du budget, de placer les dépenses relatives aux carnets de correspondance, aux droits de reprographie, aux manuels scolaires et aux ressources numériques dans le domaine des dépenses générales et non plus dans celui des dépenses d'enseignement comme en 2021. Aussi, l'augmentation de 29 % des dépenses dans le domaine « dépenses générales » par rapport à 2021 n'est pas totalement représentatif. Cependant et malgré cela, nous pouvons toutefois noter une augmentation de 38 % des dépenses de fournitures du fait, notamment, de l'augmentation du coût du papier.
- Dépenses d'enseignement. Ces dernières qui comprennent les crédits pédagogiques, les dépenses issues de la taxe d'apprentissage, l'équipement des classes de SEGPA et le reversement d'une contribution financière au lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-le Chapus pour la mise à disposition de leur plateau aquacole aux classes de SEGPA du collège s'élèvent à **15 149.99 €**.
- Projets (théâtre, cinéma, slam, danse hip hop, classe foot, cadets de la sécurité, jardin pédagogique, ruches, « Lire en fête », natation et divers autres projets d'établissement) : **22 208.60 €** soit une hausse de 15 % par rapport au financement des projets 2021 (exclusion faite du projet natation qui n'avait pas pu être réalisé en 2021).
- Voyages et sorties : **34 750.65 €**. Cette forte augmentation par rapport à 2021 (où les dépenses des voyages et sorties s'élevaient à 2 280.70 €) s'explique par la reprise progressive des séjours pédagogiques qui avaient été suspendus en 2021 du fait des incertitudes qui entouraient encore la pandémie de la COVID-19.



### I.1.2 – Les recettes du service AP

Les recettes 2022 de ce service sont de **89 666.10 €**. Les crédits alloués à ce service sont les suivants :

#### **Crédits d'Etat.**

Les crédits d'Etat utilisés par le collège Jean Hay en 2022 sont de **3 567.06 €**. Ces crédits ont été répartis comme suit :

- Droits de reprographie : 785.40 €
- Carnets de correspondance : 1299.48 €
- Manuels scolaires : 857.70 €
- Ressources numériques (RPN) : 469 €
- Autres dépenses pédagogiques (ADP) : 155.48 €

#### **Crédits du département.**

**36 900 €** de la dotation globale de fonctionnement ont été alloués à ce service. Ce montant a permis un fonctionnement correct du service. Les enseignants ont ainsi obtenu le budget

nécessaire au fonctionnement de leurs disciplines. Parallèlement à la DGF, le collège a bénéficié de crédits spécifiques :

- 600 € pour l'opération Théâtre au Collège
- 415.20 € pour l'opération Collège au Cinéma
- 1 500 € pour le projet Ruches
- 638.33 € pour équiper le plateau vente des classes de SEGPA (champ professionnel « vente, distribution et magasinage »)
- 3 198 € pour financer la mise à disposition du plateau technique aquacole du lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-le-Chapus aux élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> SEGPA (champ professionnel « métiers autour de la mer »)

#### **Crédits du CIAS du bassin de Marennes.**

Le CIAS a participé au financement de deux projets :

- 1000 € pour le projet « Lire en fête »
- 5 864 € pour le projet « Natation pour les classes de sixième »

#### **Dons du FSE et autres dons utilisés**

Le foyer socio-éducatif du collège participe grandement au financement de nombreux projets, sorties et voyages. Ainsi il a effectué un don de **9 441.76 €** en 2022 :

- 441 € pour le projet « Drôle de Maths »
- 710.42 € pour la sortie à Royan (« Rêve d'Icare »)
- 263.71 € pour la sortie à la cité de l'huître (découverte des métiers de la mer)
- 1 287 € pour le séjour à la Mongie
- 2 255.33 € pour la sortie à Crazanne
- 289 € pour une sortie cinéma (film « Belfast »)
- 1 636 € pour un projet Théâtre
- 530.14 € pour la visite du Futuroscope
- 353.16 € pour une visite à Saintes (amphithéâtre)
- 987 € pour la sortie au paléosite
- 89 € pour la sortie au Moulin du Fâ
- 600 € pour l'opération Théâtre au Collège

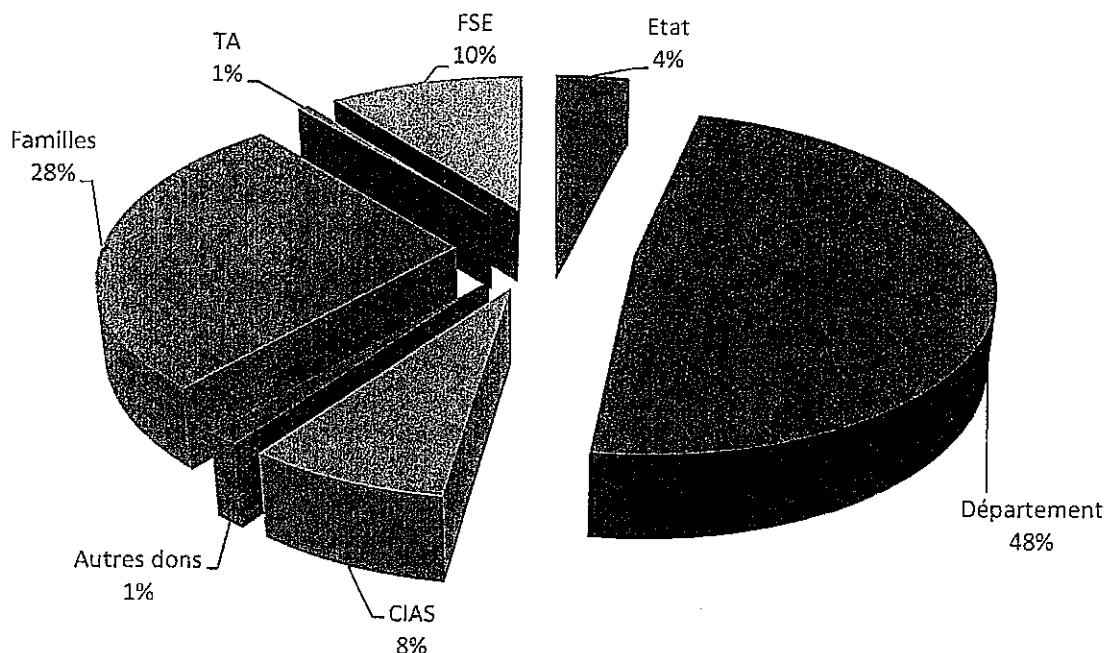
D'autres organismes participent également à la vie de l'établissement par leur générosité. C'est le cas du district de football de la Charente-Maritime dont le don de **590.73 €** a permis de financer des équipements pour la classe à horaires aménagés Foot du Collège Jean Hay. De même le Lion's club a permis de financer le projet « Hip Hop » à hauteur de **315 €**. Enfin le SDIS a de nouveau effectué un don de **300 €** pour le projet « Cadets de la Sécurité ».

#### **Autres crédits : participation des familles**

La fin progressive de la pandémie de la COVID-19 a, de nouveau, permis au collège de proposer des sorties et un séjour avec nuitée aux élèves. Deux sorties facultatives ont nécessité la contribution financière des familles :

- Une classe découverte du milieu montagnard à La Mongie (coût total demandé aux familles : 21 294 €)
- Une sortie au Futuroscope (coût famille : 3 388 €)

L'autre source de financement des familles provient du rachat de carnets de correspondance suite à leur perte par les élèves (recette de 58 € en 2022). L'ouverture de la SEGPA permet également au collège de bénéficier de la taxe d'apprentissage. En 2022, sa perception a permis de financer l'achat de Waders pour la classe de SEGPA « métiers autour de la mer » à hauteur de **596.02 €**.



## 1.2 / Service ALO (Administration et logistique)

### 1.2.1 – Les recettes du service ALO

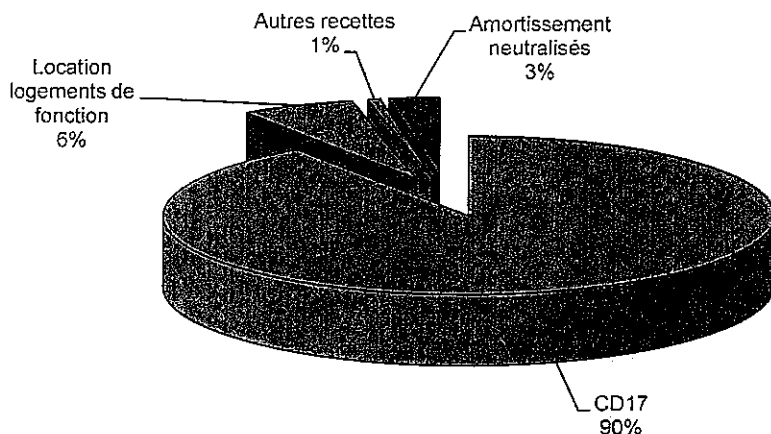
Ce service utilise principalement les crédits du département. La dotation globale de fonctionnement 2022 est de **58 042 €** à laquelle s'est ajoutée une subvention pour les ordures ménagères de 373.17 € (soit 30 % des dépenses), une subvention d'équipement de 4 583.99 € (achat de poubelles et de mobilier pour le CDI), une subvention pour des réparations de 1 500 € et une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour palier, en partie, la hausse des coûts de l'énergie sur la fin de l'année civile. Le total des recettes issues du département pour ce service s'élève ainsi à **74 499.16 €**.

Une autre source de crédit permet de compléter les recettes liées aux crédits du département : les recettes issues de la location de logements de fonction. En effet, sur les quatre logements, un seul est attribué à un agent territorial par nécessité absolue de service. Les trois autres logements sont loués en convention d'occupation précaire à :

- la mairie de Marennes-Hiers-Brouage pour les renforts de gendarmerie sur la période estivale
- un enseignant depuis septembre 2022
- et, occasionnellement à la nuitée, à des personnes de la fonction publique en activité

Les loyers issus de ces hébergements représentent **2 835 €** dont 50% doivent être reversés au département. Les charges locatives issues de ces locations et permettant d'assurer une partie des dépenses liées à la viabilisation sont égales à **2 157.92 €**.

Enfin, la mise à disposition exceptionnelle du minibus à des organismes extérieurs au collège (collège F. Garandau ...) entraîne une recette complémentaire d'un montant de 133.30 € en 2022.



### 1.2.2 – Les dépenses du service ALO

#### **Frais de fonctionnement administratif et communication**

Les frais de fonctionnement administratifs et de communication sont sensiblement identiques par rapport à 2021 sur les principaux postes de dépense (10 600.60 €). Nous pouvons toutefois noter une augmentation des frais de déplacement liés à une utilisation plus importante des véhicules personnels des salariés (remboursements des frais de déplacement liés aux visites de stages des enseignants des classes de SEGPA, à l'augmentation des réunions extérieures et à l'absence de véhicule de service durant plusieurs mois avant son remplacement).

Parallèlement à cela, des économies ont pu être réalisées sur les fournitures administratives et ce, malgré une augmentation non négligeable du coût du papier. Ces économies s'expliquent notamment par une diminution des impressions et des envois de courriers (numérisation, envoi par mails). Les frais d'affranchissements s'en sont donc également trouvés diminués (baisse de 12% par rapport à 2021)

#### **Hygiène et entretien**

Ces dépenses sont sensiblement identiques par rapport à 2021 malgré une augmentation du coût du papier. 4 703.88 € ont été dépensés en produits d'hygiène sur 2022 contre 4 872.54 € en 2021.

#### **Maintenance**

La budgétisation permet de faire face au fonctionnement normal de l'établissement et à de légers imprévus. Les dépenses liées à ce domaine sont de 26 567.32 € en 2022 soit une diminution de 25% par rapport à 2021, année durant laquelle de nombreuses réparations avaient dues être réalisées. Nous notons ainsi une diminution des dépenses d'équipement et de réparations sur 2022. En revanche, les dépenses de carburant des véhicules de services ont fortement augmentées (+148 %). Ceci s'explique par une hausse des prix du carburant et par l'utilisation plus intensive du minibus par les classes de SEGPA (plusieurs déplacements hebdomadaires au lycée de la mer et du littoral pour le champ professionnel « métiers autour de la mer »).

#### **Viabilisation**

A la différence de l'année 2021, il a été décidé, lors de la réalisation du budget 2022, de répartir les dépenses de viabilisation entre le service « SRH » et le service « ALO » à partir d'une clé de répartition préalablement votée en conseil d'administration. Ainsi, la contribution entre services qui

s'effectuait les années précédentes n'est plus utilisée cette année. Cependant, afin de faciliter la comparaison, nous nous baserons dans ce paragraphe sur l'ensemble des dépenses de viabilisation (ALO et SRH). Les dépenses en gaz et en électricité ont fortement augmenté à la fin de l'année 2022. Ces augmentations, liées à une conjoncture économique défavorable, ont pu être en partie palliées grâce à une subvention exceptionnelle de 10 000 € du département de la Charente-Maritime. Elles restent toutefois très importantes, puisque les dépenses en gaz ont augmenté de 43 %. A ce jour, la comparaison des dépenses d'électricité entre 2021 et 2022 ne peut être réalisée, la facture d'électricité de décembre 2022 ne nous étant toujours pas parvenue.

Ces fortes dépenses auraient pu être encore plus importantes si des efforts de consommation n'avaient pas été faits. Les efforts de chacun, le renouvellement complet de la chaufferie par un système de pompes à chaleur et un hiver plutôt doux ont ainsi permis de réduire la consommation de gaz de 7 % et d'électricité de 9 % par rapport à 2021. Cependant, la mise en service des pompes à chaleur étant très récente (novembre 2022), il est encore trop tôt pour mesurer leur réel impact sur les consommations énergétiques. Il nous faudra attendre la fin de l'année 2023 pour se faire une idée plus précise de l'efficacité de ce système de chauffage.

La restructuration de la chaufferie est une première étape dans la réalisation des économies d'énergie mais les déperditions de chaleurs sont encore très importantes et une économie non négligeable pourrait être réalisée si l'isolation du collège était entièrement revue (travaux d'isolation par l'extérieur). Les bâtiments mal isolés entraînent, en effet, une importante déperdition de chaleur. De même, il a été signalé à la collectivité de rattachement de nombreuses fuites au niveau du plafond de certaines salles de classes, certainement dues à des infiltrations par l'extérieur lors de fortes pluies. Ces fuites engendrent une dégradation des dalles de plafond qu'il faut souvent remplacer (notamment en salle 02).

#### GAZ

	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation en Kwh	358 575	356 095	316 807	326 588	<b>305 287</b>
Coût par an	24 515.17 €	24 128.29 €	20 392.85 €	23 959.19 €	<b>34 222.70</b>

#### ELECTRICITE

	2018	2019	2020	2021	2022 (janvier à novembre)
Consommation en Kwh	127 795	126 344	110 391	127 513	<b>116 150</b>
Coût par an	15 907.30 €	17 325.97 €	16 982 €	18 998.08 €	<b>22 610.95</b>

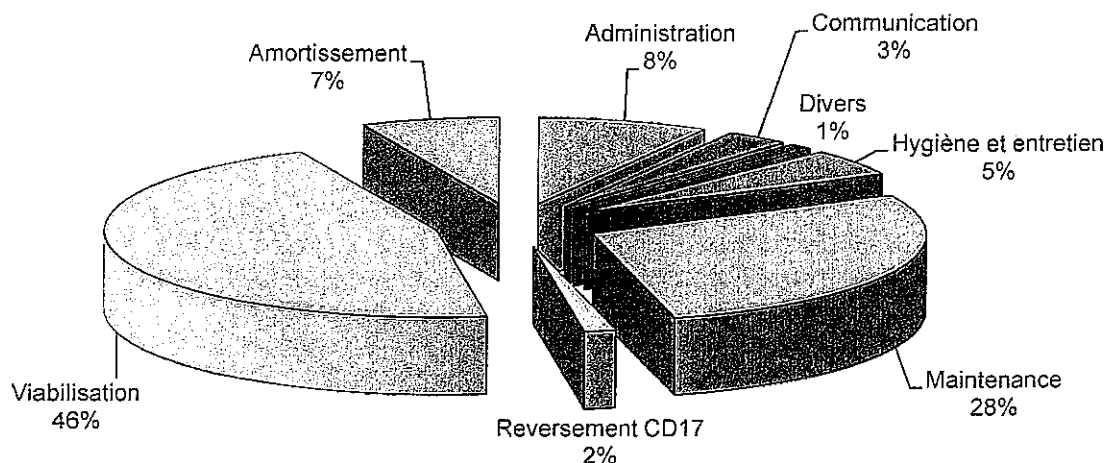
#### EAU

	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation en m <sup>3</sup>	2 385	2 573	1 890	1 767	<b>2 664</b>
Coût par an	6 420.62 €	6 344.64€	3 960.33 €	6 676.07 €	<b>7 105.27</b>

Les dépenses de viabilisation spécifiques au service ALO sont de **42 752.78 €** réparties comme suit :

- 17 111.38 € de gaz
- 22 088.77 € d'électricité (dont 4 000 € d'estimation pour décembre 2022)
- 3 552.63 € d'eau

Elles représentent ainsi 46% des dépenses totales au service ALO.



Malgré une diminution des dépenses dans de nombreux domaines, le service ALO présente un résultat négatif de **11 158.10 €** dû principalement à une hausse des coûts de l'énergie et du papier.

### I-3 / Service VE (Vie de l'élève)

Ce service regroupe le fonds social et les aides départementales.

#### Utilisation des fonds sociaux

11 188.15 € de fonds sociaux ont été utilisés en 2022 dont 8 315.15 € pour le paiement de la demi-pension, 2 663 € pour le paiement de voyages et 210 € pour l'achat d'une carte de transport. Malgré ces aides et une augmentation des demandes par rapport aux années antérieures, nous pouvons noter que de nombreuses factures de cantines restent impayées malgré les nombreux rappels téléphoniques et papiers effectués auprès des responsables financiers. Ainsi, bien qu'informées de la possibilité de demander du fonds social, de nombreuses familles hésitent encore à le faire.

#### Fonds sociaux 2022

	2020		2021		2022	
	Somme attribuée	Nombre de familles concernées	Somme attribuée	Nombre de familles concernées	Somme attribuée	Nombre de familles concernées
Frais de demi-pension	3 397.73 €	24	3 034.17 €	29	8 315 €	56
Voyages et autres	0 €	0	0	0	2 873 €	15

## Les aides départementales

Les aides du département peuvent venir en complément des aides apportées par le fonds social. Cette année, leur attribution a principalement concerné les voyages, les frais de demi-pension étant le plus souvent pris en charge par le fonds social.

Les aides départementales :

	2020		2021		2022	
	Somme attribuée	Nombre de familles concernées	Somme attribuée	Nombre de familles concernées	Somme attribuée	Nombre de familles concernées
Frais de demi-pension	482.70 €	5	142.51 €	2	60 €	1
Voyages	0 €	0	0 €	0	382 €	5

## III/ SERVICES SPECIAUX

Les services spéciaux représentent un résultat **négalif de 6 742.70 €**

### II-1 / SBN (Service des Bourses Nationales)

Ce service en équilibre comporte une seule ligne, les bourses nationales.

	2021		2022	
	De janvier à août 2021	De septembre à décembre 2021	De janvier à août 2022	De septembre à décembre 2022
Nombre élèves taux 1	36	51	52	44
Nombre élèves taux 2	24	27	27	30
Nombre élèves taux 3	21	17	15	12
<b>Somme totale</b>	<b>20 494 €</b>		<b>20 271.70 €</b>	

Le nombre total de boursiers a diminué entre l'année scolaire 2021/2022 et la rentrée 2022/2023 (- 9 élèves). Nous remarquons cependant une augmentation des boursiers de taux 2 depuis 2021.

### II-2 / SRH (Service Restauration et Hébergement)

#### II.2.1 – Les recettes du service SRH

Ce service fonctionne principalement avec la contribution financière des usagers. Le département de la Charente-Maritime participe également au financement de ce service avec :

- une subvention pour l'achat des produits bio locaux (**2 755.64 €**),
- une participation au paiement de 30% des factures de collecte des ordures ménagères (**559.77 €**)
- le financement d'équipement (achat de vaisselle pour **141.98 €**)
- le fonds commun du service d'hébergement (FCSH) pour le paiement des grosses réparations des matériels de cuisine (**14 345.38 €**). Le collège Jean Hay a bénéficié de ce FCSH en 2022 pour les réparations suivantes :
  - réparation du lave-vaisselle (2 062.08 €)
  - réparation des chambres froides (11 787.70 €)
  - réparation de la vitrine réfrigérée (495.60 €)



## Les recettes des convives :

	2019	2020	2021	2022
Demi-pension	169 494.20 €	121 780.60 €	169 428.72 €	179 570.15 €
Ticket élève	445.50 €	376 €	193.50 €	463.50 €
Commensaux	13 720 €	9 545.15 €	12 765.30 €	15 478.10 €
Hôtes de passage	1 711.90 €	405.90 €	535.40 €	695 €
<b>Total</b>	<b>185 371.60 €</b>	<b>132 107.65 €</b>	<b>182 922.92 €</b>	<b>196 206.75 €</b>

Une caisse de solidarité, abondée par des trop-perçus de familles non réclamés, permet de financer les frais d'huissiers des familles en procédure juridique (367.59 € ont été utilisés pour cela en 2022). Enfin, la perte des cartes de self par les élèves entraîne leur rachat par ces derniers. En 2022, 185 cartes ont été achetées par les élèves, soit une recette de 740 €.

### II.2.2 – Les dépenses du service SRH

Le SRH présente un résultat négatif de 6 742.70 € soit une augmentation du déficit de 108 % par rapport à 2021. Ceci s'explique, entre autre, par une prise en compte plus juste des coûts de viabilisation dans le SRH (utilisation d'une clé de répartition et abandon de la contribution entre services). Ces coûts de l'énergie ont également énormément augmentés par rapport à 2021. Les dépenses liées à la viabilisation sont de 26 186.14 € en 2022 et représentent 12 % de l'ensemble des dépenses du SRH. Elles se répartissent comme suit :

- 17 111.32 € de gaz
- 5 522.18 € d'électricité (dont 1 000 € d'estimation pour décembre 2022)
- 3 552.64 € d'eau

L'augmentation des dépenses de nourriture peut-être une autre clé d'explication du résultat négatif de ce service. Il est vrai que l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires en 2022 (461 élèves soit 91 % des élèves sont demi-pensionnaires), concorde avec une augmentation des dépenses en nourriture. Cependant, cette hausse du nombre de convives ne peut pas tout expliquer. En effet, l'année 2022 a également vu une forte augmentation du coût des denrées. De plus et afin de répondre aux exigences de la loi Egalim, le collège Jean Hay a augmenté l'achat de produits bio et locaux qui représentent 24 % de l'ensemble des achats de denrées alimentaires sur 2022. Ces efforts pour faire bénéficier les convives de produits de qualité et la forte inflation n'ont cependant pas été compensés par une augmentation des tarifs de restauration qui restent stables depuis 2020.

Tous ces éléments peuvent participer à expliquer le résultat négatif de ce service.

Notons, cependant que ce résultat négatif a été légèrement limité grâce à une stabilité, voire à une diminution des dépenses sur d'autres postes comme l'entretien courant et à la maintenance.

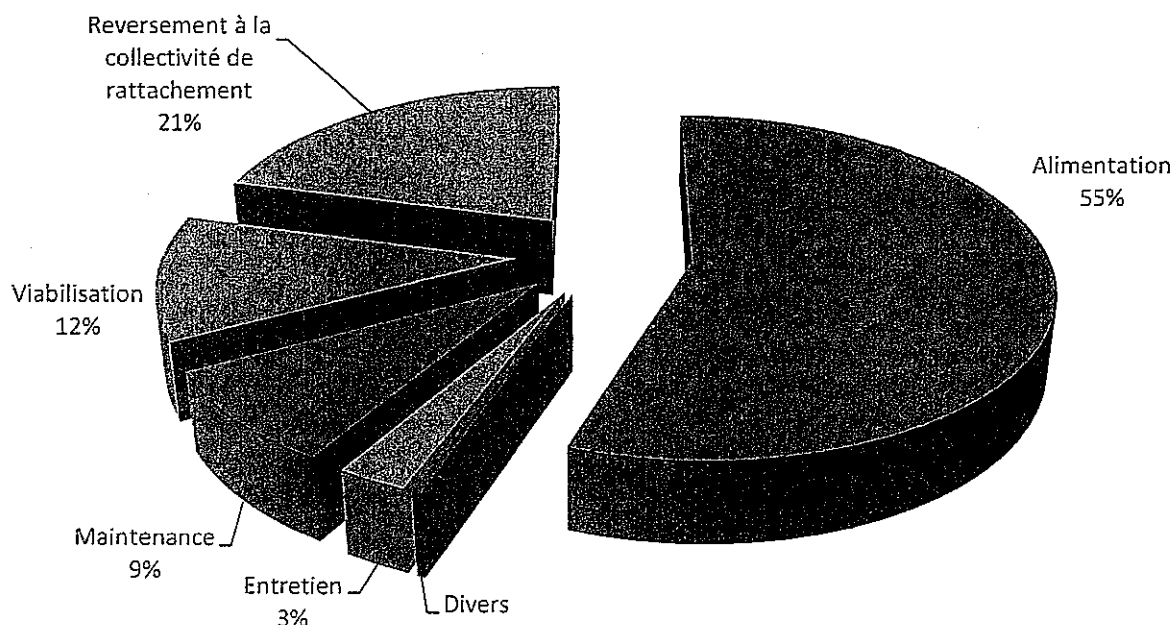
### TARIFS COMMENSAUX

Catégories :	Tarif 2020	Tarif 2021	Tarif 2022
Elève extérieur au collège (autres collèges, écoles primaires...)	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Indice 394, personnel non titulaire	3,15 €	3,15 €	3,15 €
Indice compris entre 394 et 490	4,05 €	4,05 €	4,05 €
Indice 490	4,55 €	4,55 €	4,55 €
Hôte de passage	5,80 €	5,80 €	5,80 €
Repas exceptionnels	10,00 €	10,00 €	10,00 €

## TARIFS DEMI-PENSIONNAIRES

	2020	2021	2022
Forfait demi-pensionnaire sur 4 jours	435.40 €	435.40 €	435.40 €
Elève externe du collège	4,50 €	4,50 €	4,50 €

Postes de dépenses au SRH :

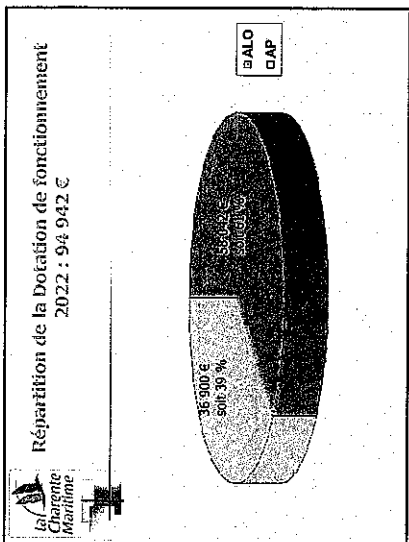


### III/ OPERATION EN CAPITAL

Cette année 2022 a été l'occasion d'investir dans un nouveau chariot à plateau pour le service de restauration afin de faciliter le travail des agents territoriaux au vu de l'augmentation des effectifs. Ce chariot d'un montant de 1 561.48 € a été entièrement subventionné par le département de la Charente-Maritime.

La principale  
Christine LALLEMENT

COLLEGE JEAN HAY  
La principale  
17320 MARIGNAC  
CHARENTE-MARITIME




---

---

---

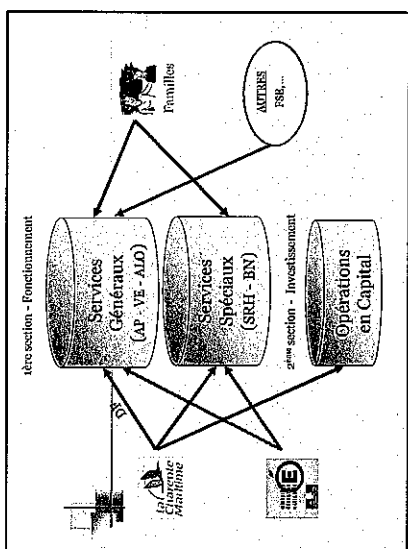
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

Compte Financier 2022  
COLLEGE JEAN HAY

RAPPORT DE  
L'ORDONNATEUR

---

---

---

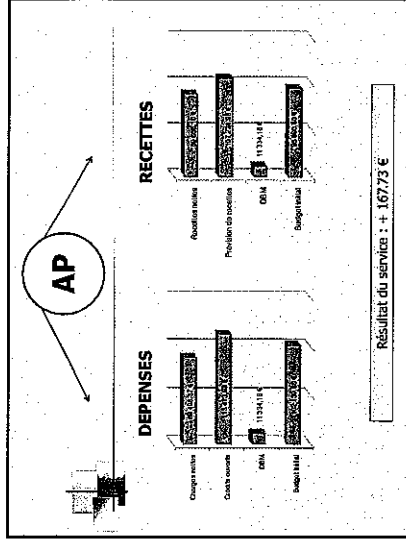
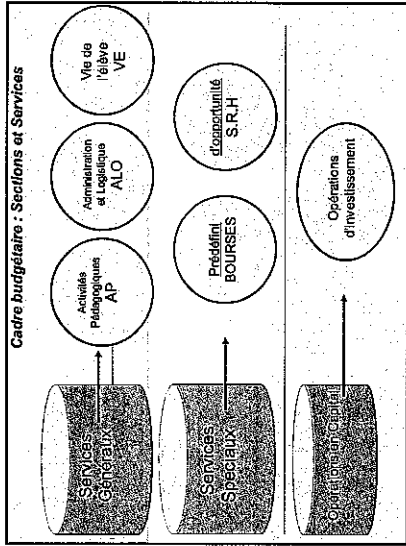
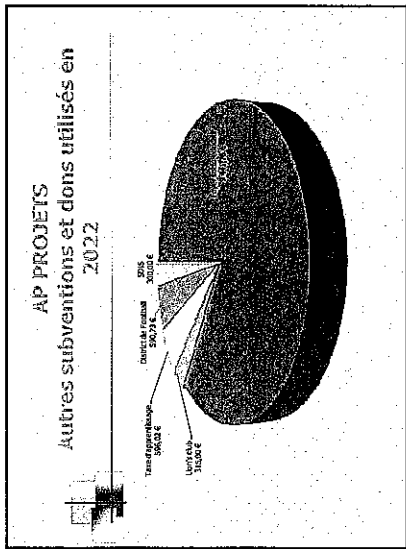
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---



---

---

---

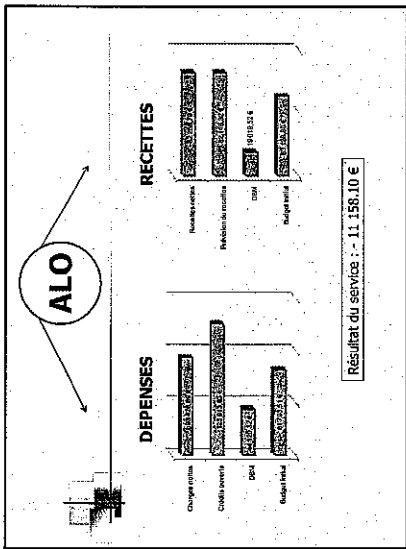
---

---

---

---

---




---

---

---

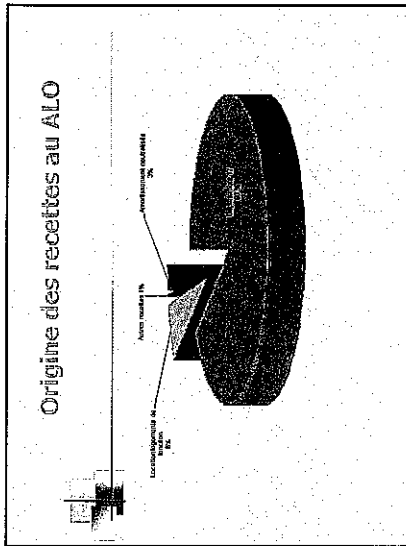
---

---

---

---

---




---

---

---

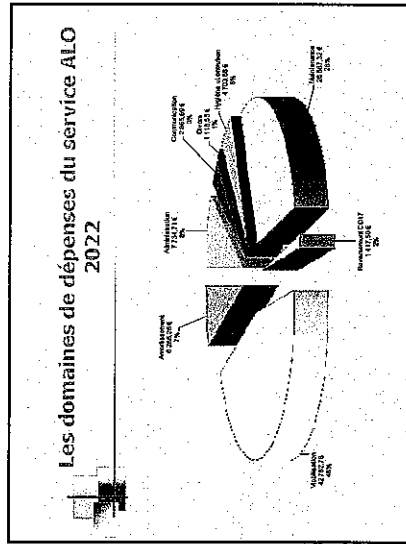
---

---

---

---

---




---

---

---

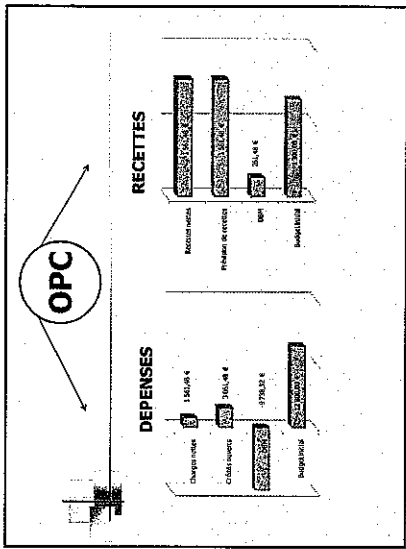
---

---

---

---

---




---

---

---

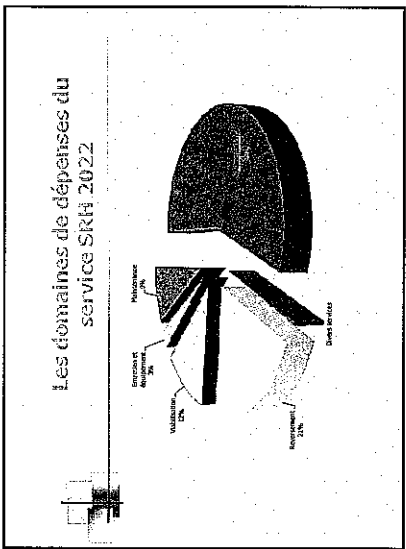
---

---

---

---

---




---

---

---

---

---

---

---

---

Analyse financière - fonds de roulement mobilisable  
 COLLEGE JEAN HAY - 4 avril 2023

Document 4

Eléments à retraiter		04/04/2023
<b>A</b>	Fonds de roulement net comptable au 31/12/2022	113898,01
<b>Fonds de roulement lié à des dépenses futures, probables ou certaines</b>		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus	0,00
<b>Fonds de roulement affecté à des activités particulières</b>		
3	Stocks	3 410,51
<b>Eléments de fragilité potentielle du fonds de roulement</b>		
4	créances douteuses: 416	1 326,70
5	Créances supérieures à un an non provisionnées	9 367,69
6	Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFR positif)	836
	<b>770,75</b>	
7	Prélèvement sur FDR votés au BP ou DBM	2 542,70
<b>Fonds de roulement disponible</b>		
<b>B</b>	Fonds de roulement disponible au 04/04/2023 (= A-1-2-3-4-5-6-7)	<b>96 414,03</b>
<b>C</b>	<b>Montant d'une journée de fonctionnement (classe 6 décaissable / 360)</b>	1 198,93
<b>D</b>	<b>Evaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)</b>	80,42

Sont ainsi déduits du fonds de roulement net comptable (A) arrêté au 31 décembre :

- les provisions (ligne 1) ;
- les cautions (ligne 2) ;
- les stocks (ligne 3) ;
- les créances douteuses (ligne 4) ;
- les créances non provisionnées de plus d'un an (ligne 5) ;

Rapport Compte Financier 2022 – Collège Jean Hay - Marennes

Contrairement aux évènements de l'année 2020 et aux effets fortement perturbateurs de la crise sanitaire sur certains indicateurs, l'analyse fin 2022 comme ce l'était fin 2021, aboutit à la clôture de l'exercice, à des résultats plus significatifs d'un fonctionnement normal de l'établissement sur le plan budgétaire et financier.

Dans la continuité de 2021, le fonds de roulement brut arrêté au 31 décembre 2022 évolue à la baisse avec une variation d'environ 8,87 %.

La situation d'exécution budgétaire du collège pour l'exercice 2022 conduit à un résultat négatif de -14847,17 € (-7415,57 € en 2021) et -375,60 €. Il s'explique dans le détail par un léger excédent de 167,73 € en AP, un déficit de 8272,20 € en ALO, et un déficit de 6742,70€ en SRH. Il y a un équilibre total entre les opérations de recettes et de dépenses en investissement et donc une absence de déficit en capital.

Ce résultat négatif de 14847,17€ est corrigé des dépenses d'amortissement réel (4073,51€) et aboutit à une insuffisance d'auto-financement de 10773,66 €.

De ce fait, le service budgétaire ALO où sont comptabilisés budgétairement les amortissements, n'est plus déficitaire économiquement que de 4198,69 €.

L'insuffisance d'autofinancement qui découle du résultat est de 10773,66 € s'explique par les données de gestion, suivantes :

AP + 167,73 €

VE 0 €

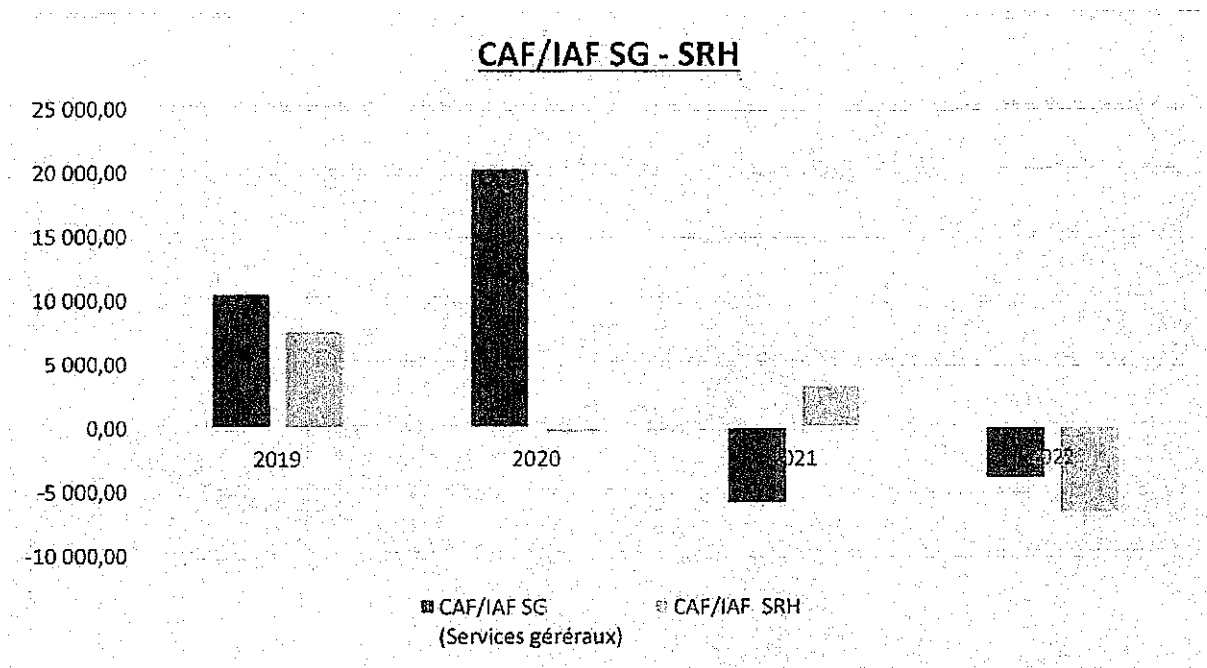
ALO -4198,69 €

SRH -6742,70 €

Les investissements ont été de 1561,48€ (Chariot à plateaux – Restauration), ils sont financés exclusivement sur subventions du département

Le *fonds de roulement* diminue donc de façon plus conséquente, de 8,87%, après une baisse de 2,09% entre 2020 et 2021. Cette baisse provient uniquement d'une insuffisance d'auto-financement de 10773,66€ ce qui correspond à une incapacité du collège en 2022 à se maintenir à un équilibre, sur ses opérations courantes décaissables et encaissables de fonctionnement.





Le patrimoine vieillit et son taux de vétusté se situe fin 2022 à 90,28 % ce qui doit conduire à avoir une réflexion et une programmation sur le renouvellement de certains équipements, mais aussi une action de sortie d'inventaire intensive dans la perspective du passage futur à l'outil de gestion financière et comptable OP@LE.

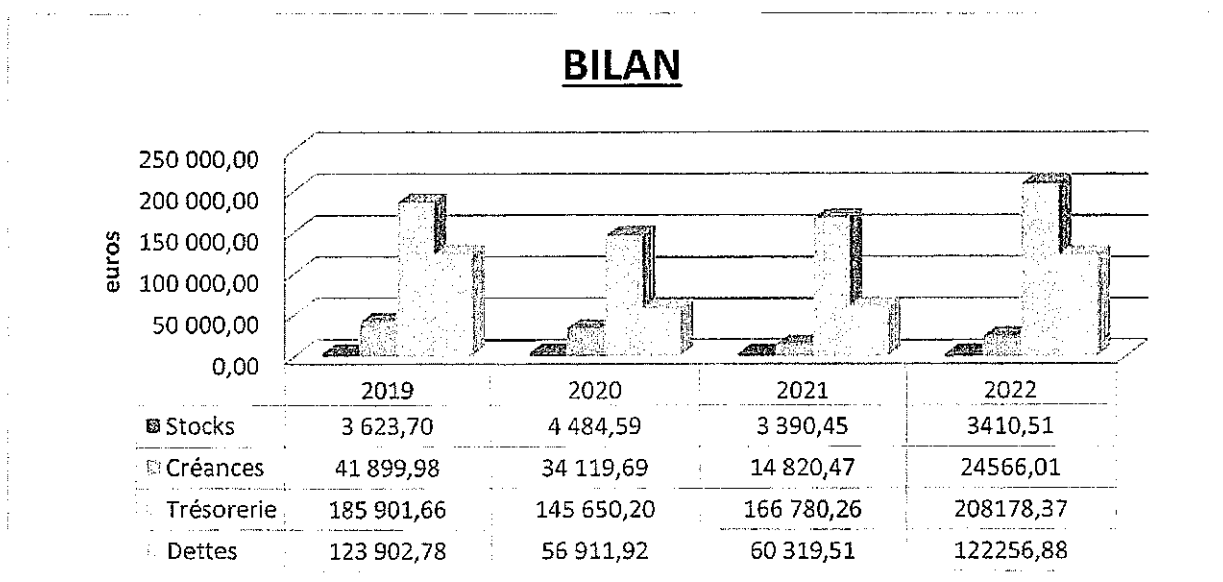
Le fonds de roulement diminue de façon sensible (-8,87) par rapport à 2021 ; la trésorerie augmente sensiblement pour atteindre nettement le niveau le plus élevé depuis cinq exercices ; cette situation positive s'explique largement par une hausse de l'excédent brut d'exploitation (BFR négatif) liée principalement à une hausse des dettes (multipliées par 2 par rapport à 2021) , même si les créances augmentent également notamment celles auprès des familles.

La trésorerie assez confortable est divisée en deux ensembles : une autonomie de trésorerie de 113818,01€ correspondant au fonds de roulement soit seulement 54% du total, et une trésorerie plus relative de 94280,36 € correspondant à un excédent brut d'exploitation.

Depuis trois exercices, le fonds de roulement brut constaté à chaque fin d'exercice, amorce une courbe descendante. Celui constaté au 31 décembre 2022 n'échappe pas à ce constat et représente 95 jours de fonctionnement ce qui peut paraître très confortable mais qui s'inscrit dans un contexte qui permet de nuancer cette situation favorable. Les charges d'opérations courantes de fonctionnement ne peuvent qu'augmenter au regard de la situation inflationniste, et peser en plus sur le besoin en fonds de roulement nécessaire. La situation des créances irrécouvrées, après une large baisse en 2021, repart à la hausse en 2022 et notamment concernant les créances de restauration. Le taux de non-recouvrement (8,32 % est d'ailleurs le plus conséquent des cinq derniers exercices arrêtés.

Le niveau des charges d'exploitation courante s'élevait en 2021 à 1013,59€ ; il s'élève fin 2022 à (1198,92 €) , soit une hausse de 185,33 €.

Le taux d'irrecouvrement croissant permet de conclure à une nette différence entre le fonds de roulement brut et le fonds de roulement net.



<b>LES RELIQUATS DE SUBVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2022</b>	
Subvention Etat - Réseau Eclaire	908,55
Subvention Etat - Crédits globalisés	1 401,78
Subvention Etat - Plan numérique	53,10
Fonds sociaux d'Etat	4 718,66
Diverses Subv.Département 17	6 000,92
CIAS - Danse	62,85
CDC Hip Hop	869,40
CDC Slam	1 058,40
District football	964,94
GMF - Subv.Prix chercheurs	2 500,00
Caisse Solidarité	312,98
Taxe d'apprentissage	565,03
<b>Total</b>	<b>19 416,61</b>

Malgré la situation inflationniste dans certains domaines d'achat, les indicateurs financiers en cette fin 2022 témoignent d'une assez bonne santé du collège : maintien du fonds de roulement à un niveau financier satisfaisant au regard du niveau de vie du collège un nombre de jours de fonds de roulement de 95 jours. La trésorerie est à un niveau très confortable même si ce constat doit être nuancé par l'existence d'un rapport créances – dettes favorable et nettement en hausse en valeur négative.

Les créances générales sont en hausse et concernent plus fortement la restauration.

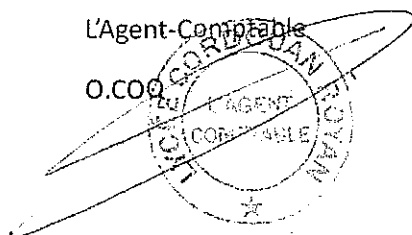
En résumé plusieurs recommandations s'imposent, avec évidemment, la prise en compte du contexte économique et les conséquences sur le fonctionnement du collège :

- Poursuivre la bonne maîtrise des dépenses afin de préserver au fonds de roulement un niveau suffisant correspondant à environ au moins 65 jours de fonctionnement
- Poursuivre la mobilisation des reliquats de subvention notamment dans le domaine pédagogique (actions pédagogiques et éducatives)
- Contribuer à une maîtrise encore plus efficace du recouvrement des créances de restauration

Marennes, le 4 avril 2023

L'Agent-Comptable

O.COO



**COMPTE FINANCIER 2022**  
**COLLEGE JEAN HAY**

- ANALYSE DES INDICATEURS FINANCIERS
- EVOLUTION DES CREANCES
- RELIQUATS DE SUBVENTIONS
- AFFECTATION DU RESULTAT

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**EXECUTION DU BUDGET 2022 - Collège Mareilles**

RECETTES			
SERVICE GENERAL	BUDGET	REALISE	EGART
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	20723,96	8963,20	-11760,76
FEE DE LIEVRE	5405,91	2502,25	-2903,66
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	82748,12	82284,79	-463,33
<b>TOTAL SERVICE GENERAL</b>	<b>20778,12</b>	<b>18850,24</b>	<b>-11927,89</b>
SERVICES SPECIAUX			
BOURSES NATIONALES	7500,00	2021,70	-5478,30
RESTAURATION ET HEBERG.	23293,09	23298,92	5,83
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>	<b>28293,09</b>	<b>23320,62</b>	<b>-4972,47</b>
INVESTISSEMENT	368,48	368,48	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>49439,69</b>	<b>42539,34</b>	<b>-6900,35</b>
DEPENSES			
SERVICE GENERAL	BUDGET	REALISE	EGART
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	21857,28	8968,37	-12888,91
FEE DE LIEVRE	5405,81	2502,25	-2903,56
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	22913,83	9545,87	-13367,96
EXCURSION		2885,00	2885,00
<b>TOTAL SERVICE GENERAL</b>	<b>50176,92</b>	<b>15261,49</b>	<b>-34915,43</b>
SERVICES SPECIAUX			
BOURSES NATIONALES	7500,00	2021,70	-5478,30
RESTAURATION ET HEBERG.	24778,92	23298,92	-1480,00
EXCURSION		0,00	0,00
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>	<b>32278,92</b>	<b>23320,62</b>	<b>-8958,30</b>
INVESTISSEMENT	368,48	368,48	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>82812,80</b>	<b>48950,59</b>	<b>-33862,21</b>
RESULTAT		16388,95	16388,95
CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT		-10778,66	-10778,66
DEPENSE EN CAPITAL		0,00	0,00
VALE FOND DE ROULEMENT BUDG.		25070,29	25070,29
FONDS DE ROULEMENT AU 31.12.2022		13398,03	13398,03

*Service aux activités pédo et dépenses liées au fonds  
Résultat avant les amortissements liés au fonctio  
Financement des dépenses d'invest. par le fonds de roulement  
Capacité d'auto-financement avant les affectations  
Fonds de roulement 2021 (121471,87€) - Variation FR comptable 2022 (-10778,84€)*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**CAPITAL - DEPENSE**

DEPENSE	BUDGET	REALISE	EGART
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	21857,28	8968,37	-12888,91
FEE DE LIEVRE	5405,81	2502,25	-2903,56
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	22913,83	9545,87	-13367,96
EXCURSION		2885,00	2885,00
<b>TOTAL SERVICE GENERAL</b>	<b>50176,92</b>	<b>15261,49</b>	<b>-34915,43</b>
SERVICES SPECIAUX			
BOURSES NATIONALES	7500,00	2021,70	-5478,30
RESTAURATION ET HEBERG.	24778,92	23298,92	-1480,00
EXCURSION		0,00	0,00
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>	<b>32278,92</b>	<b>23320,62</b>	<b>-8958,30</b>
INVESTISSEMENT	368,48	368,48	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>82812,80</b>	<b>48950,59</b>	<b>-33862,21</b>

---

---

---

---

---

---

---

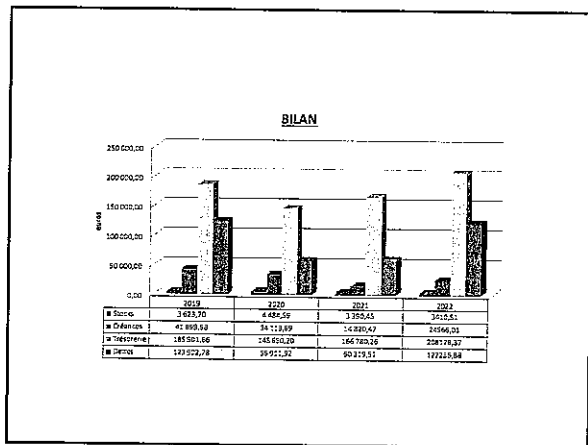
---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

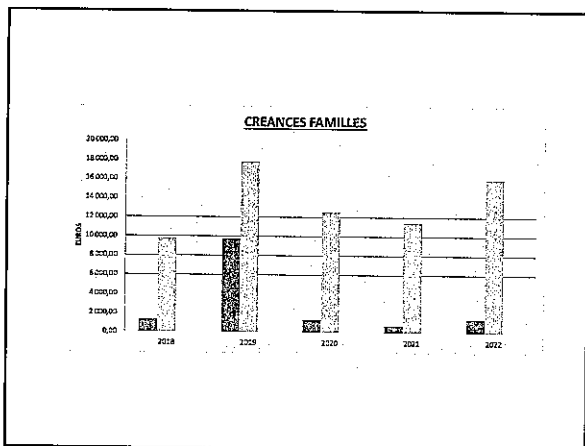
---

---

---

---

---



---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**LES RELIQUATS DE SUBVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2022**

Subvention Etat - Bébé Ecole	908,55
Subvention Etat - Crédits globales	1 401,73
Subvention Etat - Plan natalité	53,10
Fonds sociaux d'Etat	4 729,56
Divulgués Serv. Département 37	6 000,92
CMS - Drupe	62,35
ZDC Vg Pez	869,40
ZDC Sarn	1 058,40
DMF - Football	954,94
DMF - Subv. Pêcheurs	2 500,00
Caisse Solidarité	312,68
Etat d'approvisionnement	565,00
<b>Total</b>	<b>19 425,91</b>

---

---

---

---

---

---

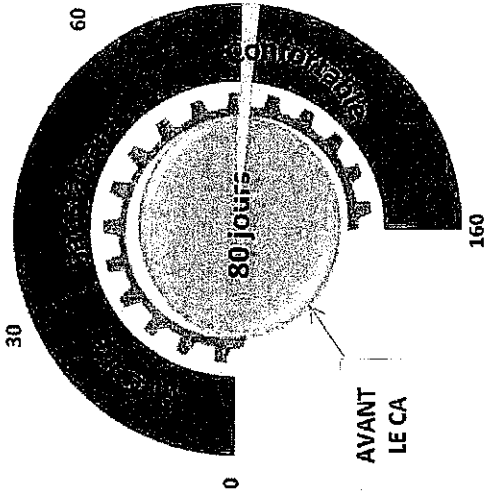
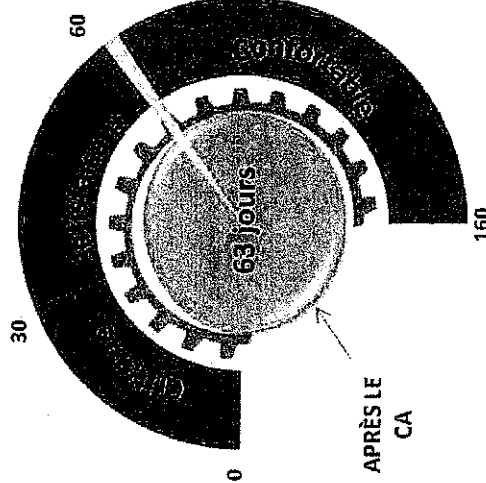
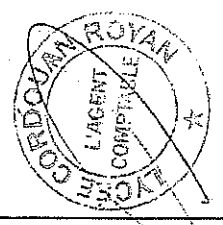
---

---

---

---

**ANALYSE FINANCIÈRE DU FONDS DE ROULEMENT SOUMISE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 AVRIL 2023**

ÉLÉMENTS DE CALCUL A RETRAIER SELON LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT IGAENR 2016-071		MONTANTS A LA CLÔTURE	
A	FONDS DE ROULEMENT COMPTABLE	Arrêté à la clôture de l'exercice précédent	<b>113 898,01</b>
1	FONDS DE ROULEMENT LIÉ A DES DÉPENSES FUTURES, PROBABLES OU CERTAINES	Provisions et dépréciations : 15,29,39,49,59	0,00
2		Dépôts et cautions reçus : 165	0,00
3	FDR AFFECTÉ A DES ACTIVITÉS PARTICULIÈRES	Stocks	3 410,51
4	ÉLÉMENTS DE FRAGILITÉ POTENTIELLE DU FONDS DE ROULEMENT	Créances douteuses : 416	1 326,70
5		Créances supérieures à 1 an non provisionnées	9 367,69
6		Réserve de fonctionnement nécessaire à l'activité (si BFR positif)	836,00
7	PART DU FONDS DE ROULEMENT DÉJÀ MOBILISÉE	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM	<b>2542,70</b>
B	FONDS DE ROULEMENT DISPONIBLE (= A-1-2-3-4-5-6-7)		<b>96 414,41</b>
C	DÉP. JOURNÉE DE FONCT (cptes 60 à 65 hors-658)/360	<input checked="" type="radio"/> AVEC PAYE <input type="radio"/> HORS PAYE	<b>1 198,93</b>
ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT (= B/C)			<b>80 jours</b>
<p align="center"><b>PRÉLÈVEMENT PROPOSÉ: 21000 EUROS</b>                      Prélèvements cumulés: 23542,70</p>			
<p align="center"><b>ÉVALUATION DU FDR DISPONIBLE EN JOURS DE FONCTIONNEMENT</b></p>			
<p align="center"><b>AVANT LE CA</b></p> 		<p align="center"><b>APRÈS LE CA</b></p> 	
<p align="center"><b>Observations de l'ordonnateur</b></p>		<p align="center"><b>Observations de l'agent comptable</b></p> <p>Le prélèvement conséquent de 21000€ demandé mettra l'établissement à un niveau satisfaisant sur le plan financier avec 63 jours de marge de manœuvre.</p>	
<p align="center"><b>CHRISTINE LALLEMENT</b></p>		<p align="center"><b>OLIVIER COQ</b></p> 	
<p align="center"><b>SEUIL CRITIQUE ET MARGE DE PRÉLÈVEMENT</b></p>		<p align="center"><b>AVIS DU COMPTABLE</b></p> <p align="center">Seuil critique <b>35 967,90</b>      Marge disponible <b>39 446,51</b></p> <p align="center"><input checked="" type="radio"/> FAVORABLE      <input type="radio"/> DÉFAVORABLE</p>	

Structuration du fonds de roulement

